



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 519 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE ce sont les constables spéciaux de la SPCA de Montréal qui appliquent les dispositions du Code criminel relatives à la cruauté envers les animaux, ainsi que la législation provinciale en matière de protection animale sur le territoire de Montréal et des régions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de Montréal dispose de politiques officielles sur son site Internet qui révèlent qu'elle s'oppose à l'utilisation d'animaux à des fins de divertissement ou d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'un programme télévisuel intitulé « SPCA en Action », où des constables spéciaux de la SPCA de Montréal relèvent des infractions chez des particuliers et des entreprises, pourrait biaiser la perception du public en faveur de l'organisation;

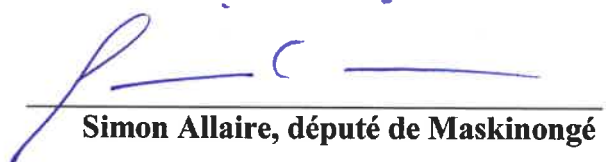
CONSIDÉRANT QUE la SPCA de Montréal est un organisme sans but lucratif, dépendant des dons de particuliers et qui pourrait mener certaines actions sur commandite monétaire;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- D'examiner le processus de nomination et de formation des constables spéciaux de la SPCA de Montréal;
- De réfléchir à la possibilité de confier les mandats de surveillance de l'application du Code criminel relatif à la cruauté envers les animaux dans la région de Montréal aux inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, comme ailleurs au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Simon Allaire, député de Maskinongé

10 mars, 2020
Date de signature de l'extrait